

R É S O L U T I O N
2023-021

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Priscillia Lefebvre, directrice générale par intérim, à faire une demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa Desjardins pour la Municipalité d'Authier-Nord, avec une limite de 1000 \$. Madame Lefebvre est autorisée à signer les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président